



Procédure concernant les projets en régions éloignées

Le travail en milieu naturel est très exigeant. Les risques liés à la santé et sécurité auxquels sont exposés les participants sont nombreux et d'origines diverses : exigences physiques, conditions climatiques, état du terrain, insectes et animaux sauvages, substances dangereuses, isolement, etc.

Afin de répondre adéquatement aux urgences, tous les participants devraient connaître et appliquer la procédure suivante.

Avant le départ

Assistants, étudiants, professionnels et chercheurs, remplissez les documents suivants

- **Formulaire descriptif du projet**
- **Fiche personnelle et médicale**

Ces documents sont disponibles à l'adresse www.cen.ulaval.ca/documents . Ils doivent être complétés, imprimés et validés par le chercheur responsable du projet. Déposez toute la documentation dans une grande enveloppe et inscrivez sur l'enveloppe les informations suivantes :

Nom :
Titre de projet :
Nom du responsable de projet ou du supérieur immédiat :
Date de retour (destruction du contenu de l'enveloppe) :
Contenu de l'enveloppe :
<input type="checkbox"/> Formulaire descriptif du projet
<input type="checkbox"/> Fiche personnelle et médicale
<input type="checkbox"/> Carte géographique
Nom du responsable ayant vérifié l'enveloppe :

Assurez-vous de remettre votre enveloppe **cachetée**, par soucis de confidentialité, à un employé du service de sécurité et prévention de son institution avant votre départ.

Université Laval : Pavillon Ernest Lemieux, local 1533
Université du Québec à Rimouski : Sécurité Rimouski, local D-105
INRS-ÉTÉ : Accueil

Votre enveloppe ne sera ouverte qu'en cas d'urgence!



Assurez-vous qu'au moins une personne soit en mesure de confirmer votre présence sur le terrain et de signaler votre absence et cela chaque jour.

Vous pouvez vous rapporter quotidiennement au service de sécurité et prévention de votre institution lorsqu'aucune personne n'est en mesure de constater votre absence journalièrement. Le participant qui prévoit se rapporter au service de sécurité quotidiennement doit prendre rendez-vous avec le responsable de ce service au moins 5 jours ouvrables avant son départ afin de convenir des modalités.

Communications

La location ou l'acquisition d'un **téléphone satellite est indispensable** au travail en régions éloignées. Le cellulaire est souvent inutile car il ne fonctionne pas dans la plupart des régions éloignées (P. ex. vallée encaissée) et est donc peu fiable.

À la fin du projet,

N'oubliez pas de signaler votre retour à la personne avec qui vous avez pris entente de vous rapporter quotidiennement.

Vous pouvez retourner au service de sécurité et de prévention de votre établissement pour récupérer votre enveloppe. Sinon, celle-ci sera déchiquetée à la date indiquée sur l'enveloppe.

Pour toute urgence

Utilisez les numéros d'urgence en vigueur sur le territoire où vous êtes (par exemple : 911). Procurez-vous la **liste de numéros d'urgence du CEN** à l'adresse www.cen.ulaval.ca/documents !

Université Laval : 1-800-656-7152

INRS-ÉTÉ (Accueil) 418 654-4677 ou (garde de nuit) 418 933-4677

UQAR (Sécurité Rimouski) 418 723-1986 poste : 1400

Centre d'études nordiques

Pavillon Abitibi-Price
2405, rue de la Terrasse
Local 1202
Université Laval
Québec (Québec)
Canada, G1V 0A6
www.cen.ulaval.ca

Téléphone (appels d'outre-mer, composez 001 avant)

Bureau central du CEN : 418-656-3340
Bureau du CEN à l'UQAR : 418-723-1986 ext. 1965
Station de recherche de Whapmagoostui-Kuujuarapik : 819-929-3319
Équipe de recherche de l'INRS en Jamésie : 819-638-3121
Équipe de recherche de l'UQAR en Jamésie : 819-638-5785

Cette procédure a été adaptée de la Procédure concernant les projets en région éloignée (2011) de l'Université Laval. Cette dernière a été élaborée en collaboration avec le Service des ressources humaines, Santé et sécurité au travail et le Service de sécurité et prévention de l'Université LAVAL.